

Note de l'APSES

Les nouvelles épreuves de bac en SES



Résumé

Les nouvelles épreuves de baccalauréat en SES marquent un recul très net de la formation à la citoyenneté. Il convient de mettre en place une véritable concertation pour les redéfinir.

L'APSES dénonce la méthode de conception des nouvelles épreuves de SES applicables à compter de la session 2013 : **absence de bilan** sérieux des anciennes épreuves, **pas de consultation** des enseignants, **ni même de test auprès des élèves** pour l'épreuve majeure de leur baccalauréat (coefficient 7 ou 9).

L'interdiction des sujets débat dans la nouvelle épreuve composée - ou leur marginalisation en dissertation - se fait au détriment de la contribution de notre discipline à la formation citoyenne des élèves, au moment où l'économie et l'ensemble des sciences sociales sont de plus en plus présents dans le débat public.

L'introduction de questions de **connaissances mobilisées pour elles-mêmes** ou d'**analyse décontextualisée d'un document** vont générer des **pratiques de plus en plus transmissives**, entraînant un **bachotage accru**, au détriment d'une véritable appropriation des savoirs autour de questions qui font sens pour les élèves.

Si les anciennes épreuves n'étaient pas exemptes de défauts et devaient être améliorées, nous déplorons, une nouvelle fois, que les enseignants n'aient pas été pleinement associés aux changements qui sont apportés à la discipline qu'ils enseignent. En conséquence, l'APSES demande **la mise en place d'une véritable concertation pour redéfinir les finalités et modalités des épreuves de baccalauréat en SES**. L'APSES demande que les épreuves de baccalauréat ne puissent être définies par une simple note de service. Elles doivent suivre un processus d'élaboration similaire aux programmes scolaires après rétablissement d'une structure similaire à l'ancien Conseil National des Programmes.

Liens

Textes officiels

- [Note de service n° 2011-151 du 3-10-2011 sur les nouvelles épreuves](#)
- [Sujets zéro des nouvelles épreuves de baccalauréat en SES](#)

Réactions d'enseignants et d'universitaires

- [1.800 signataires de la pétition pour un moratoire sur les nouvelles épreuves de baccalauréat en SES](#)
- [Tribune d'universitaires sur les nouvelles épreuves parue sur lemonde.fr](#)

Une proposition de l'APSES pour de nouvelles épreuves

- [Propositions faites à l'Inspection Générale et à la DGESCO en mars 2011](#)

L'épreuve composée

Ce que dit le Bulletin Officiel

L'analyse de l'APSES

Partie 1 - Mobilisation des connaissances (6 points)

Le BO : « Cette première partie de l'épreuve, **sans document**, est composée de deux questions, notées chacune sur 3 points, portant sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie ; regards croisés). »

Les sujets zéro :

1. Montrez que la différenciation des produits peut être à l'origine d'une compétitivité hors prix.
2. En quoi la solidarité organique se distingue-t-elle de la solidarité mécanique chez Durkheim ?

Partie 2 - Étude d'un document (4 points)

Le BO : « Cette deuxième partie de l'épreuve comporte une question générale et un document de nature strictement factuelle. Il s'agit principalement d'un document statistique (graphique ou tableau) de 120 données chiffrées au maximum ; il peut aussi s'agir d'un document texte, de 2 500 signes au maximum, à condition qu'il soit lui aussi strictement factuel (extrait d'entretien, monographie, récit de vie, compte rendu d'enquêtes, etc.). »

Les sujets zéro :

Document présentant la répartition par décile et par sexe des revenus : « *Caractériser les inégalités salariales* ».

Document présentant les contributions à l'évolution du PIB de la consommation, de l'investissement, etc. : « *montrez comment le document permet d'expliquer l'évolution du PIB* »

Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Le BO : « Le libellé du sujet ne suggère ni plan-type ni **réponse sous forme de débat ou d'opposition**. »

« Le dossier documentaire [...] comporte 2 ou 3 documents de nature différente (textes, graphiques, tableaux statistiques, schémas, etc.) »

« Le dossier doit fournir au candidat des informations, factuelles ou non, pertinentes pour étayer son raisonnement. »

Les sujets zéro :

Quels sont les effets de l'évolution de la structure des professions sur la mobilité sociale ? Vous montrerez comment le progrès technique favorise la croissance économique.

Il est important de pouvoir évaluer les connaissances des élèves. Mais poser des **questions de cours sans documents et sans lien avec les autres parties de l'épreuve** revient à ne demander que la **récitation de savoirs morts**, et va modifier les pratiques pédagogiques en encourageant un **bachotage accru**. Les questions de cette partie reprenant quasi mot pour mot les indications complémentaires du programme, ces dernières changent de statut : elles ne sont plus une aide pour l'enseignant mais une **restriction considérable de sa liberté pédagogique**.

L'étude de documents, notamment statistiques, est essentielle pour les élèves. Mais demander aux élèves de décrire un document en dehors de toute question économique ou sociale revient uniquement à **évaluer un savoir-faire pour lui-même**.

Cela risque de faire perdre à l'élève le sens de son travail, et accroître ses **difficultés à répondre**, car un document statistique ne « parle » que si on l'examine avec une problématique précise.

Pourquoi interdire les libellés de sujet suggérant un plan sous forme de débat ? **Le débat n'est-il pas au principe de toute démarche scientifique et citoyenne ?** En privilégiant le « raisonnement » au détriment de l'argumentation, on **néglige l'esprit critique des élèves**, pourtant nécessaire à leur réussite dans le supérieur tout autant qu'à la construction de leur citoyenneté. Par ailleurs, les documents présents dans les sujets zéro montrent que le **risque de paraphrase**, loin d'être supprimé, est accru.

La dissertation

Ce que dit le Bulletin Officiel

Exemples « sujets zéro »

Le Libellé du sujet

« Il convient d'éviter dans la mesure du possible les énoncés induisant un plan-type. »

Comment peut-on expliquer les échanges internationaux de marchandises ?

Quelle est la contribution de l'école à la cohésion sociale en France aujourd'hui ?

Le Dossier Documentaire

« Il comporte 3 ou 4 documents de nature strictement factuelle. Il s'agit principalement de données statistiques (graphiques, tableaux) ; un document-texte peut figurer dans le dossier documentaire à condition qu'il soit lui aussi strictement factuel (chronologie, extrait d'entretien, monographie, récit de vie, compte rendu d'enquêtes, etc.). »

L'analyse de L'APSES

- **L'étude de textes devient donc optionnelle** dans le dossier documentaire. Comment expliquer ce recul alors que les élèves ont plus que jamais besoin d'être accompagnés pour analyser le flux d'informations auquel ils sont confrontés ? **Savoir analyser un texte ne serait-il plus un enjeu essentiel, tant d'un point de vue intellectuel que civique ?**
- En ne retenant que des textes « *strictement factuels* », l'objectif semble être d'éviter la dérive de sujets composés de documents proposant des synthèses de cours « clés en main ». Mais la solution choisie pour éviter cette dérive nous semble trop radicale : **on prive ce faisant les élèves de textes analytiques**, qui nécessitent de solides connaissances de cours pour être décryptés. Les documents-textes peuvent en outre aider les élèves les moins assurés à élaborer leur plan, notamment les sous-parties. Enfin, tout document n'est-il pas porteur d'un point de vue – ne serait-ce que par le choix des « faits » qu'il met en relations, mais aussi ceux qu'il occulte ? La détermination du caractère « *strictement factuel* » est nécessairement subjective.
- Enfin, « *éviter les énoncés induisant un plan-type* » est-il une autre manière de dire une nouvelle fois qu'on veut **éviter les sujets de type débat**, comme dans l'épreuve composée ? Il faut le craindre lorsque dans les sujets zéro, on voit qu'il est demandé « *Comment peut-on expliquer les échanges internationaux de marchandises ?* » plutôt que « *Faut-il favoriser le libre-échange* », ou encore « *Quelle est la contribution de l'école à la cohésion sociale en France aujourd'hui ?* » sans laisser la possibilité à l'élève d'exposer des arguments montrant que l'école peut également contribuer à la reproduction des inégalités.
- Les énoncés de sujet seront, comme pour l'épreuve composée, très proches des indications complémentaires du programme, impliquant une nouvelle fois une **restriction considérable de la liberté pédagogique** de l'enseignant.
- Ces évolutions risquent de rendre la dissertation plus difficile qu'actuellement aux yeux des élèves, renforçant l'éviction de cet exercice qui doit faire l'objet d'un apprentissage spécifique dès le lycée.

L'oral de rattrapage

Ce que dit le Bulletin Officiel

Choix des sujets

« Le candidat a le choix entre deux sujets dont les questions principales portent sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie ; regards croisés). »

Structure de l'épreuve

« La question principale, notée sur 10 points, prend appui sur deux documents courts, simples et de nature différente ».

« Le sujet comporte également trois questions simples, notées sur 10 points, dont l'une, en lien avec l'un des deux documents, porte sur la maîtrise des outils et savoir-faire nécessaires et dont les deux autres permettent de vérifier la connaissance par le candidat des notions de base figurant dans d'autres thèmes du programme. »

L'analyse de L'APSES

Avec une seule question préparatoire permettant d'aiguiller les élèves pour le sujet principal, et avec deux questions portant sur d'autres parties du programme, il y a fort à parier que les élèves seront placés en difficulté pour développer une argumentation sur le sujet principal, d'autant plus que les élèves qui vont au rattrapage sont logiquement parmi les plus faibles.

Comment expliquer qu'aucun sujet zéro n'ait été publié pour l'oral de rattrapage ?

Economie approfondie et Sciences sociales et politiques

Ce que dit le Bulletin Officiel

Format de l'épreuve

« Chaque sujet comporte une question générale, prenant appui sur un ou deux documents, dont l'énoncé invite le candidat à conduire une argumentation »

« Dans le cas où le sujet ne comporte qu'un seul document, il s'agit obligatoirement d'un texte »

Notions mobilisables dans l'intitulé des sujets

« La question du sujet porte sur un contenu figurant explicitement dans les indications complémentaires du programme et son énoncé utilise les notions des titres des thèmes et des deux premières colonnes du programme »

Economie approfondie

Comment la dynamique démographique agit-elle sur le montant de l'épargne en France ?

Vous analyserez l'impact des variables démographiques sur le financement du système des retraites en France.

Quels sont les effets attendus de la politique de concurrence ?

Sciences sociales et politiques

Quels sont les effets des modes de scrutin sur la vie politique ?

En quoi le régime politique anglais a-t-il les caractéristiques d'un régime parlementaire ?

Quel est le rôle de la socialisation dans la formation des attitudes et comportements politiques ?

L'analyse de L'APSES

- Il s'agit d'un **format d'épreuve a priori intéressant à la condition que les questions posées ne limitent pas à une simple récitation de cours sans analyse critique**, comme cela est le cas dans de nombreux sujets zéro .
- Il est souhaitable que le dossier documentaire comporte systématiquement 2 documents.
- Les documents présents dans les sujets zéro montrent que le **risque de paraphrase**, loin d'être supprimé, est accru